



servitude et chemin communal

Par **Athis**, le **12/06/2009** à **14:00**

Bonjour

Je possède une maison secondaire depuis 1965 et nous passons dans la cour de notre voisin(qui a acheté il y a 17 ans) pour accéder à notre maison.

Nous n'avons pas de droit de passage écrit dans notre acte notarié.

Aujourd'hui la mairie décide de goudronner un chemin communal passant derriere notre maison afin de la désenclaver sur la seule demande de notre voisine.

Le résultat est que nous allons devoir faire des travaux importants (remise à niveau du terrain, abattage d'arbres) ce qui va dénaturer complètement la propriété.

Une autre solution avait été proposée par nous mêmes et les voisins d'aménager un autre chemin communal passant par devant la maison et qui permettrait de rattrapper le chemin

actuel sans faire de travaux mais la mairie nous dit que pour elle c'est plus cher et donc

refuse.C'est une petite commune et j'ai bien l'impression qu'il y a des convenances personnelles qui poussent la municipalité à devier le chemin par derriere quitte à engendrer des travaux pour ses concitoyens alors qu'une solution simple existe.

Que puis je faire pour empecher cette désision?

Quels sont mes droits et qui doit payer?

Peut-on obliger la mairie à aménager tel chemin au lieu de tel autre?

MERCI infiniment de vos réponses car j'avoue être perdue.